

REPUBLIQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES RELATIONS
 INSTITUTIONNELLES
 B.P. 790 KIGALI

15 NOV 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 1.89.03.07.01.02
 Inscrit sous poste ... 40... du 10-11-89
 Kigali, le ... 10-11-89
 Le gestionnaire des crédits
 MUKESHIMANA Clémence

Service de Cabinet.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
 Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint, donnant le détail par agence, les virement à effectuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants pour le paiement du mois de novembre 1989, en faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
Ministre			
Antoine NTASHAMAJE	: C.E.R.	: 4896/0205	: 38.960 ✓
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50 ✓
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.853 ✓
	:	:	:
TOTAL	:	:	: 44.863 ✓

Nous disons: QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS
 FRANCS RWANDAIS. ✓

Fait à Kigali, le 2 novembre 1989

La Gestionnaire des
 Crédits
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
 Institutionnelles
 Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERAL
 DES FINANCES
 Kigali, le 14 NOV 1989

OP 1878 du 16.11.89

16/11/89

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vs pour vérification, approbation, imputation

à charge du A. 8.9. B. 07.07.02

Inscrit sous poste 40 du 10.11.89

Kigali, le 10.11.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Service de Cabinet.

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda

KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint, donnant le détail par agence, les virement à effectuer au profit des comptes ouverts par Etablissement financier sont les suivants pour le paiement du mois de novembre 1989, en faveur du Ministre Antoine NTASHAMAJE:

Libellé	: Etablissement financier	: N° compte	: Montant à virer
Ministre			
Antoine NTASHAMAJE	: C.E.R.	: 4896/0205	: 38.960
CESTRAR	: C.E.R.	: 18014/0210	: 50
C.S.R.	: B.N.R.	: 27.01.01	: 5.853
TOTAL			: 44.863

Nous disons: QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE TROIS
FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 2 novembre 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 NOV 1989